

APPROCHE HISTORIQUE DE LA NOTION DE QUARTIER A LYON

Nous voudrions, dans ce papier, nous interroger sur les liens qui existent, d'une part, entre le vocabulaire et la perception des différentes zones urbaines, d'autre part, entre le découpage administratif de l'espace urbain et la réalité des quartiers. De ce double rapport dépend notre présentation. Dans une première partie, consacrée à l'étude du vocabulaire en général, nous essaierons de dater l'apparition des mots définissant les sous-ensembles urbains. Dans la seconde, nous examinerons, à l'aide de l'exemple de LYON, les différentes géographies proposées par les administrations. Leur adéquation éventuelle permettra peut-être d'affirmer l'existence d'entités bien définies et de répondre à la question qui est au coeur de notre exposé : peut-on se baser sur les découpages administratifs pour une première approche des limites de quartier ?

I - VOCABULAIRE

A - L'Ancien Régime

Pour commencer, un bref rappel de la perception des villes sous l'Ancien Régime. Dans le paysage, la ville apparaît comme un tout - renforcé par l'existence des remparts - et seules, viennent instaurer des coupures, dans cette unité d'ensemble, les divisions naturelles de l'espace. La géographie de Dumoulin, publiée en 1762, en fournit la preuve. Pour chaque ville, elle donne la liste des paroisses mais sans en fournir les limites, bien invisibles aux yeux des contemporains, et ce

n'est que pour un petit nombre d'entre elles qu'elle précise nettement que deux ou plusieurs espaces bien distincts les composent. Exemple : pour Meaux : "La Marne la divise en deux parties, l'une s'appelle la Ville et l'autre le Marché" et même pour Paris : "Paris se divise en trois parties par le cours de la Seine; au milieu est la Cité dans l'île dite du Palais... la Ville est à droite et l'Université à gauche". Dumoulin attribue donc trois quartiers à la Ville de Paris. Cette première définition imposée par la géographie physique n'est pas la seule possible du quartier urbain au XVIIIe siècle. Les dictionnaires nous le confirment.

En effet, les différentes définitions du mot quartier qu'ils publient laissent apparaître le manque de netteté de la notion de quartier. Deux certitudes toutefois :

- le quartier est une réalité ancienne (le mot est présent dans les dictionnaires de la fin du XVIIe siècle),
- le quartier caractérise les seules "grandes" villes (dictionnaire de Richelet).

Les limites du quartier restent floues sauf pour Paris puisque la capitale connaît depuis le XVIe siècle une organisation municipale basée sur le quartier qui est ici une division administrative précisément définie. Tous les dictionnaires, d'ailleurs, choisissent l'exemple de Paris pour illustrer leur définition (ex. : Dictionnaire de l'Académie de 1718 : "La Ville de Paris est divisée en vingt quartiers").

Le quartier est donc une division ancienne et confuse des grandes villes, imposée par la géographie et (ou) l'administration et vient se surimposer à cette autre division, religieuse, qu'est la paroisse. A Lyon le quartier est appelé aussi pennonage car il tire sa réalité de l'assise même de la milice bourgeoise. Sous l'Ancien Régime coexistent

donc paroisse, quartier imposé par la géographie naturelle et quartier administratif ou de police. Nous n'envisagerons pas ici les liens des uns avec les autres, d'autres exposés s'y sont attardés. Nous voulons simplement noter la relative clarté du vocabulaire se rapportant aux subdivisions urbaines. Il n'en est pas de même ultérieurement.

B - La Révolution

La Révolution est, en effet, l'époque d'un grand jaillissement de vocabulaire bien à l'échelle de l'ampleur de la réorganisation administrative entreprise alors par les législateurs. Un vocabulaire neuf apparaît. Deux mots surgissent, qui étaient inconnus de Richelet en 1688 et même de l'Encyclopédie, les mots "section" et "arrondissement". Le premier ne désigne qu'une réalité éphémère mais lourde de signification politique, le second, lui, fut appelé à un grand avenir. Deux autres mots s'étaient formés au cours du XVIIIe siècle : les mots "district" et "canton". Inconnus tous les deux à la fin du XVIIe siècle, ils sont présents dans l'Encyclopédie mais avec un sens légèrement différent de celui que leur attribuèrent les révolutionnaires. Le mot "district" qui apparaît le premier - voir l'ordonnance royale du 13 Avril 1789 qui découpe Paris en districts pour les élections aux Etats Généraux - désignait, pour l'Encyclopédie, le "ressort d'une juridiction" et "aussi quelquefois" "l'étendue du pouvoir d'un officier public". Le mot, pour Paris, disparut avec les circonscriptions électorales qu'il avait désignées. Le "canton", limité au XVIIe siècle à "une étendue de pays en forme de province" dont la Suisse offrait l'exemple, sans doute unique, acquiert dans le courant du XVIIIe siècle une signification plus urbaine. L'Encyclopédie

lui accorde, en effet, en premier lieu, le sens de "quartier d'une ville que l'on considère comme séparé de tous les autres".

Ces définitions se caractérisent par :

1° - Le fait qu'elles qualifient aussi bien des secteurs urbains, que des secteurs de départements. C'est le cas en particulier de "district", d'"arrondissement" et de "canton",

2° - La confusion qu'elles engendrent dans le langage courant et même dans celui des administrateurs. Deux exemples, pris parmi des dizaines, illustrent cette polysémie de la terminologie.

En 1790, à Lyon un ménage demande à être déchargé de la cote pour capitation et industrie de 1789. Il déclare habiter "canton" de Porte-Froc. C'est le terme de "quartier" qu'il aurait fallu employer. C'est lui qui servait à nommer la circonscription de base pour l'assiette de l'impôt en 1790. "Section" aurait également pu convenir, les sections révolutionnaires étant calquées sur les penonnages ou quartiers du XVIII^e siècle.

Deuxième exemple, Lyon fut divisée du 1^{er} Germinal an IV (1796) à 1805 en trois "divisions" municipales. Mais les administrations employaient plus fréquemment le terme "d'arrondissement" pour désigner leur circonscription respective que celui de "division".

La Révolution n'en a pas moins doté la Ville d'un outillage conceptuel efficace puisque l'on constate la perennité de deux des mots alors forgés : le "canton" et "l'arrondissement", et la disparition du mot "quartier" du langage administratif en dehors de Paris puisqu'on sait qu'à l'heure actuelle, la capitale est la seule ville de France à avoir conservé le quartier comme entité équivalent au quart d'un arrondissement municipal.

C - Le XIXe siècle

Disons tout de suite qu'il ne s'agit guère que des deux premiers tiers du XIXe siècle. Nous avons voulu laisser à l'écart, pour l'instant, le devenir de la notion de quartier après la révolution des transports urbains qu'en symbolise la création d'une Compagnie unique des Omnibus (son centenaire commémoré ces jours-ci nous le rappelle) et le développement rapide de la ville vers l'Est. Nous nous contentons de rechercher la mutation de la notion de quartier après la réalisation des percées du Second Empire et le rattachement des trois faubourgs en 1852. Mais c'est encore une ville dominée par le travail de la soie et limitée géographiquement à la presqu'île qui nous intéresse jusqu'au moment où elle absorbe les communes voisines et leurs industries nouvelles.

En ce qui concerne le vocabulaire employé par les administrations, notons immédiatement deux faits :

- la ville n'est plus un tout. Chaque autorité administrative éprouve la nécessité de la fractionner. L'espace urbain d'une grande ville de 150.000 habitants apparaît morcelé. Les descriptions des géographes s'accordent pour le reconnaître (cf. Cochard, en 1826, par exemple).

- deux mots sont utilisés pour désigner les sous-ensembles urbains : "arrondissement" et "canton". Le mot de "quartier", lui, est tout aussi inconnu de la géographie administrative que sous la Révolution. Le mot d'"arrondissement" qualifie les secteurs couverts par les commissaires de Police, par les collecteurs d'impôts; le mot "canton", lui, est utilisé pour le découpage électoral. Avec le rattachement des faubourgs à la ville en 1852, qui entraîne la création de cinq arrondis-

sements municipaux, signe de la reconnaissance définitive de l'impossibilité de considérer la ville comme un tout cohérent, et pour éviter la confusion avec ces derniers, la police adopte le terme de "quartier". Le commissaire de police n'est plus commissaire d'arrondissement mais commissaire de quartier.

Donc, pour résumer, au début du XIXe siècle, triomphe des arrondissements et des cantons. Par la suite, dans la seconde moitié du siècle c'est l'arrondissement municipal, clairement défini, qui s'impose. C'est le cadre qui sert à l'administration des finances, des pompiers. Ce rapide survol du vocabulaire nous conduit à examiner les assises réelles des découpages de la ville et si possible à percevoir l'intention politique qui préside au choix des limites ou des regroupements. Quels liens peut-on établir entre cet état décidé par les pouvoirs et la réalité d'une cohésion de quartier ? Car il faut noter, que si le mot de quartier est banni du vocabulaire administratif, il subsiste, tenace, dans la langue quotidienne, du XVIIIe à nos jours.

II - L'HISTORIQUE DES DECOUPAGES LYONNAIS

Il faut signaler immédiatement que nous ne présentons ici qu'une géographie et non, sauf à de très rares exceptions près, les raisons qui ont présidé à son établissement. Nous nous sommes livrés à une étude des différentes cartes de la ville de LYON, mais nous n'avons pas recherché les archives qui auraient pu nous fournir des éléments d'explication. Les délibérations des Corps municipaux seront l'objet d'une lecture ultérieure. Nous nous en tenons aujourd'hui à l'étude même des différentes divisions de la ville, de la Révolution aux années 1870-80 environ.

A - La Révolution

Nous partons des penonnages : vingt-huit à la fin de l'Ancien Régime. Solidement imposés dans la conscience collective puisque les sections se calquent sur eux. Si elles sont au nombre de trente-deux c'est simplement parce que quatre d'entre elles - Le Griffon, Saint-Vincent, La Grand'Côte et la Place Louis-le-Grand - trop vastes, se scindent en deux. Il y a là une preuve manifeste de l'adéquation entre la vie du quartier et l'organisation politique de l'opinion publique. C'est le grand moment de l'histoire où le quartier hérité sans doute d'une vieille tradition urbaine trouve son expression politique. La révolte des sections le 29 Mai 1793 apparaît ainsi à certains égards comme l'insurrection de la base citadine, prise au sens géographique contre le pouvoir central municipal. C'est le divorce manifeste entre la Ville et ses multiples composantes que sont les sections ou quartiers.

Pour éviter un tel émiettement de l'expression de l'opinion, dont le caractère dangereux n'était que trop apparu, la nouvelle administration abandonne l'ancien découpage et regroupe les sections en cantons, au nombre de neuf, qui sont fixés dès le 26 Juin 1793 par le Maire et dont la première fonction est de servir d'assiette à la contribution mobilière de l'année 1792. Ils servent aussi à la délimitation des justices de paix. Ils s'inscrivent ultérieurement dans le cadre général des trois nouveaux arrondissements, du Nord, du Midi, de l'Ouest qui, en 1796 (printemps), ont fait éclater la municipalité unique, à raison de trois par division. La création de ces trois municipalités marque longtemps la géographie lyonnaise. Imposée par la géographie naturelle pour une grande part, la Saône marquant une limite qui ne fut que rarement

transgressée par la suite, elle fait apparaître, pour la première fois et de manière nette, la "barrière" qui coupe la presqu'île d'Ouest en Est, du pont du Change au Collège en longeant l'église Saint-Nizier et en empruntant la rue Neuve. Cet axe fondamental se retrouve dans presque tous les découpages de la ville de Lyon. Pourquoi ? Il est probable qu'il s'est imposé à des législateurs soucieux d'introduire de la rationalité dans la ville parce qu'il était le seul à couper, en ligne presque rectiligne, la presqu'île d'Ouest en Est, d'autant plus qu'il se situait au débouché d'un des plus vieux ponts sur la Saône. Il permettait aussi de regrouper de part et d'autre des cantons de population sensiblement équivalente, 30.000 habitants environ pour chaque arrondissement.

B - Première moitié du XIX^e siècle

Ces premières caractéristiques se retrouvent-elles dans la première moitié du XIX^e siècle ? Considérons trois cartes :

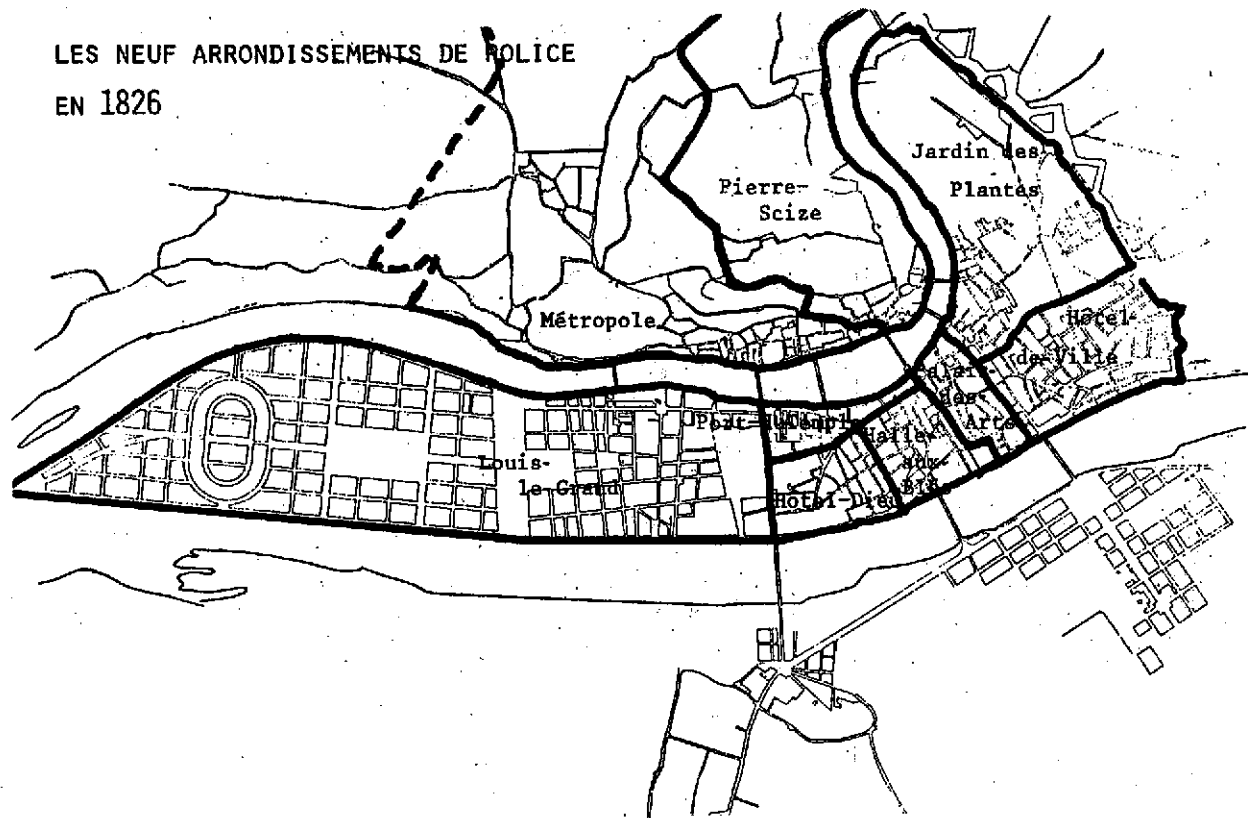
- celle des arrondissements de police en 1826,
- celle des sections électorales municipales en 1831,
- celle des arrondissements de justice de paix en 1838.

Ce qui frappe en première lecture, c'est leur dissemblance. Par le nombre des circonscriptions qu'elles englobent et qui va du simple au double : six arrondissements pour les justices de paix, onze sections pour les élections municipales.

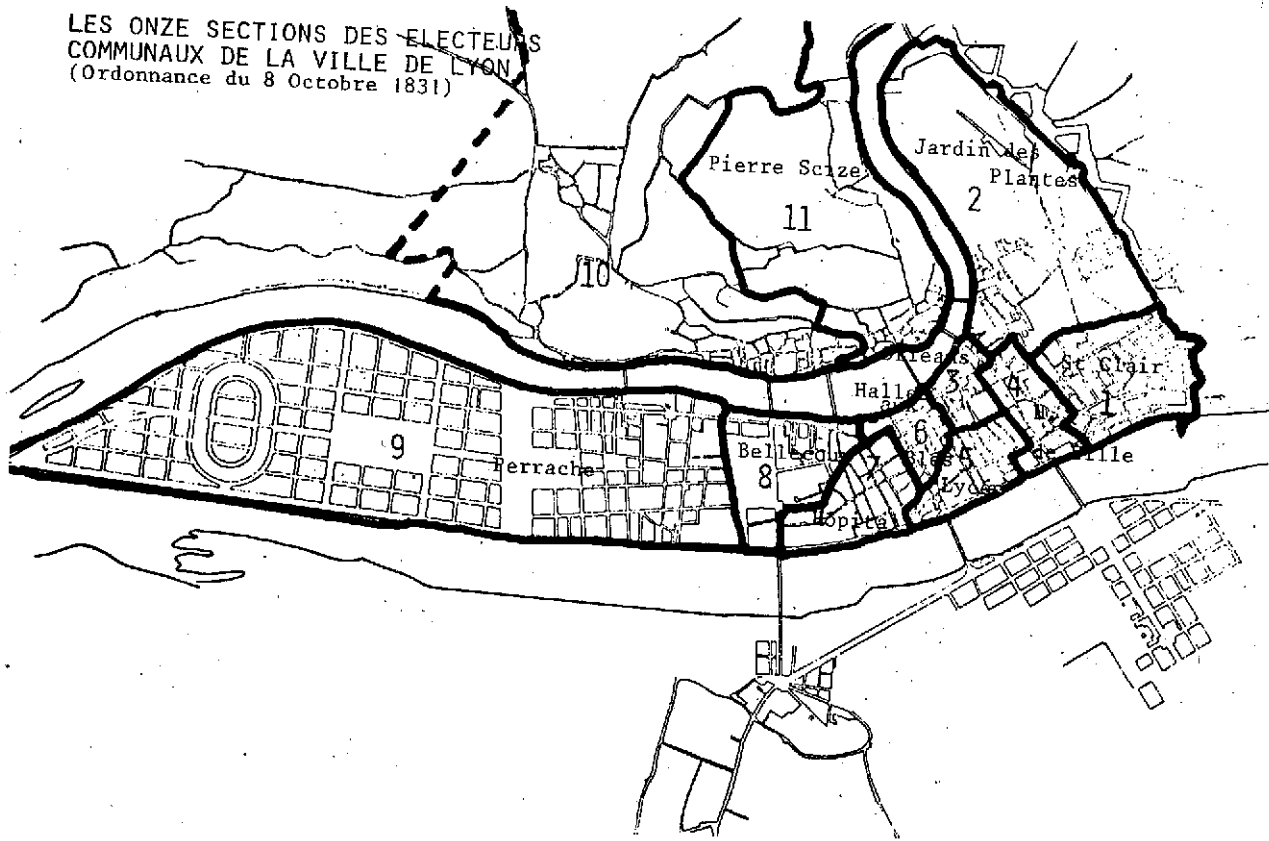
Pourtant quelques traits communs s'imposent :

- l'existence d'une très grande circonscription du Confluent à Bellecour : l'urbanisation récente est créatrice de vastes zones indifférenciées

LES NEUF ARRONDISSEMENTS DE POLICE
EN 1826

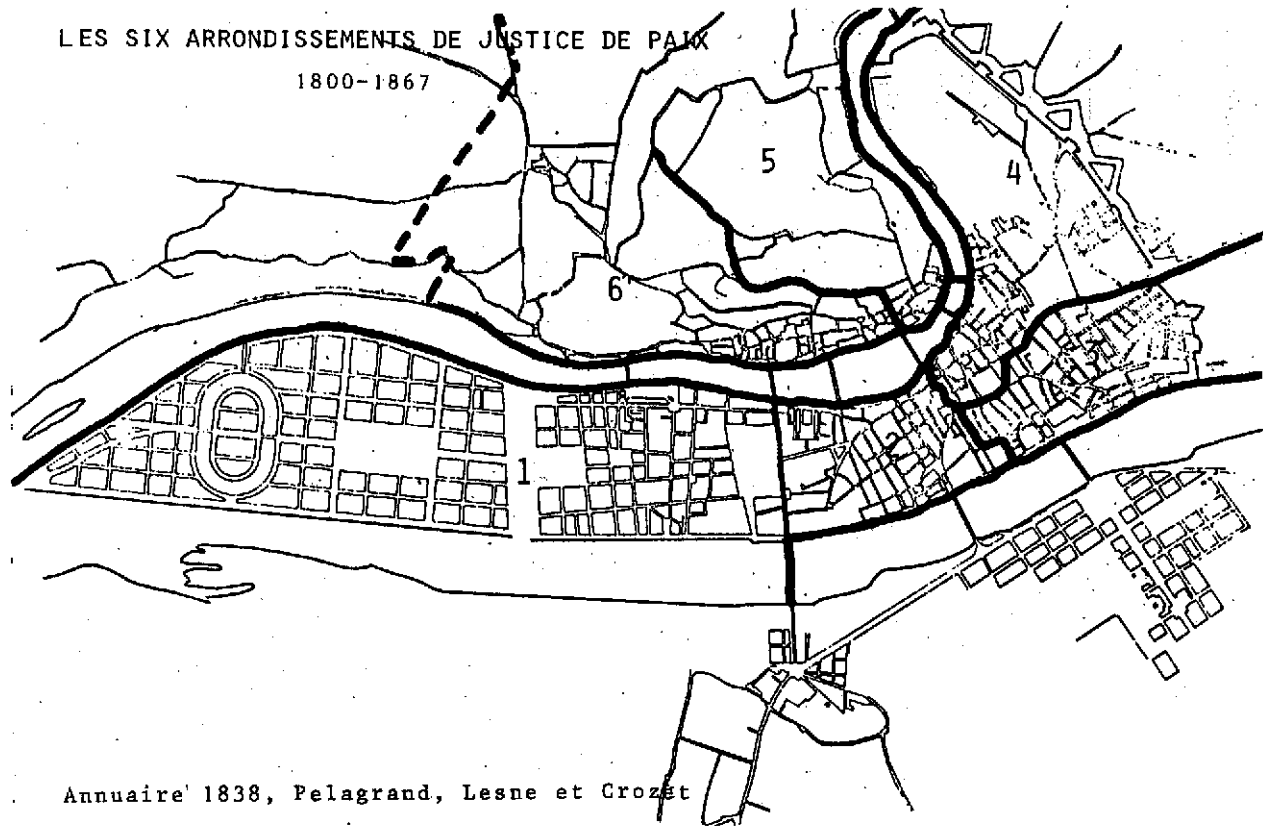


LES ONZE SECTIONS DES ELECTEURS
COMMUNAUX DE LA VILLE DE LYON
(Ordonnance du 8 Octobre 1831)



LES SIX ARRONDISSEMENTS DE JUSTICE DE PAIX

1800-1867



Annuaire 1838, Pelagrand, Lesne et Crozét

- la permanence de deux seules subdivisions sur les pentes de la Croix-Rousse en cours d'urbanisation s'ordonnant autour de la Grand' Côte qui apparaît ainsi comme une limite bien affirmée de l'espace urbain et fait d'un grand axe de communication un facteur de sectionnement de l'espace.

- l'apparition de deux axes secondaires Est-Ouest dans la presqu'île. Le premier est très net, c'est celui de la place Bellecour, par laquelle passe toujours, au Nord ou au Sud, une limite bien marquée. La place, par ses dimensions mêmes, introduit une rupture dans le tissu urbain que tous les découpages retiennent. Pour des raisons différentes, et avec moins d'évidence, la place des Terreaux joue le même rôle au Nord de la presqu'île. Mais c'est, cette fois, sa situation au pied des pentes de la Croix-Rousse qui explique son rôle "stratégique", bien plus certainement que ses dimensions : la géographie physique joue un grand rôle dans l'espace urbain,

- il faut aussi noter que l'ancienne division de l'Ouest, sur la rive droite de la Saône, est toujours divisée en deux zones qui englobent chacune bords de la rivière, pentes et plateau

- dernière observation : dans les secteurs les plus anciennement urbanisés de la ville, aucune limite ne parvient à s'imposer. Dans l'enchevêtrement des rues noires et étroites qui s'entrecroisent dans la presqu'île ou sur la rive droite de la Saône, la confusion règne. Le découpage, impératif, pour des raisons de saine gestion - les arrondissements de police d'après la loi de pluviôse an VIII devaient se limiter à 10.000 habitants - est hésitant et paraît arbitraire, tant il est fluctuant. Seule une micro-analyse sociale et économique pourrait être éclairante. La zone Terreaux-Bellecour, au coeur de la ville, géographiquement,

politiquement - c'est là que se trouvent l'Hôtel de Ville et la Préfecture - économiquement - c'est là que se situe la Halle au Blé - socialement - c'est là que les pauvres trouvent refuge à l'Hôtel-Dieu - est un tout difficile à fragmenter. Les administrateurs hésitent. Les grandes voies de passage et de négoce : rue St Dominique, rue Confort ou rue Mercière, servent alternativement de limite. Elles sont sans doute plus souvent un axe de vie qu'un axe de circulation brisant l'équilibre du secteur qu'elles traversent.

Ainsi commence à se dessiner, à travers ces géographies administratives à fonction différente, des espaces, des centres de vie qui pourraient bien se rapprocher de ce quartier vécu que l'on poursuit, et que l'on a cru trouver dans les annuaires de Lyon. Ces derniers, en effet, donnent, jusqu'à l'établissement des arrondissements municipaux, en 1852, et même pour les premières années qui ont suivi, une liste des rues de Lyon établie par quartier. Pour une période où, officiellement, le mot quartier a été banni du vocabulaire et où la division de la ville ne descend jamais à des unités très réduites - puisque les sous-ensembles déterminés n'excèdent jamais la dizaine - on peut s'interroger sur le ou les critères qui ont permis aux rédacteurs des annuaires de procéder à un tel inventaire. Il semble pourtant que la notion, pour mal précisée qu'elle ait été, n'en était pas moins définie. Elle correspondait à une réalité urbaine bien perçue puisque quels que soient les éditeurs des annuaires, à quelques variantes infimes près, ils donnent toujours pour une même date les mêmes quartiers. Il resterait à s'informer de la source.

La carte de ces quartiers dressée pour l'année 1826 permet de préciser cette réalité (1) : Vingt-neuf quartiers. Serait-on en présence des anciens pennonages qui se seraient survécus malgré les gommages

(1) Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de la publier ici.

officiels de l'administration ? La relation serait tentante. D'autant plus que, comme pour ces derniers, et à la différence des limites de police, des justices de paix et des sections électorales, les deux rives d'une même rue ne sont jamais rattachées à des unités différentes, mais forment un tout intégré à un même ensemble.

Malgré la similitude du nombre - mais peut-on croire qu'il s'agit d'une même cellule numérique puisque la ville a gagné au moins 30.000 habitants depuis la Révolution - il faut bien constater l'inadéquation générale entre les anciens penonnages et les quartiers présentés dans les annuaires. Leur dénomination, à elle seule, enregistre une mutation mentale. Alors que les penonnages apparaissaient comme des structures indépendantes de l'organisation religieuse (trois d'entre eux seulement portaient des noms de paroisses : St-Vincent, St-Georges, et St-Nizier) et se centraient sur la rue ou partie de rue qui servaient à leur dénomination, les quartiers de la Restauration portent, dans les deux tiers des cas, un nom à connotation religieuse (Célestins, Jacobins, etc...). Signe de la reprise en main de l'espace urbain par l'Eglise au cours d'une période particulièrement féconde pour le catholicisme au sortir de la tourmente révolutionnaire ?

Ceci nous engage à envisager les liens entre quartier et paroisse que beaucoup aujourd'hui (voir par ex. Lefebvre) (1) considèrent comme les deux espaces superposables de la vie quotidienne des citadins du passé. Il est possible, grâce à l'annuaire édité par Mougin-Rusand, en 1849, de dresser une carte précise des paroisses lyonnaises et de leurs étendues respectives en 1847. Notons d'abord que les limites ne sont pas claires et que les curés eux-mêmes, chargés de fournir les renseignements, se heurtent parfois à leur confrère des paroisses limitrophes,

(1) Henri LEFEBVRE, Du rural à l'urbain, Paris, Anthropos, 1970 p. 209.

en revendiquant des rues contestées. Premier point important : leur surface est sans commune mesure avec celle que couvrent les quartiers. Quatorze paroisses. Vingt-neuf quartiers. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. et l'on n'observe pas que chaque paroisse couvre deux quartiers. On ne retrouve même pas, entre St-Nizier et St-Pierre, l'axe Pont-du-Change - rue Neuve qui limitait pourtant la grande paroisse St-Nizier sous l'Ancien Régime : la redistribution de l'espace religieux dans la première moitié du XIX^e siècle - chaque succursale des anciennes paroisses accède à son tour au rang de paroisse - néglige un héritage que reprend pourtant à son compte l'administration civile. Il faut relever que cette géographie est la seule à ne pas faire de la Saône un obstacle infranchissable. Le secteur de la place des Jacobins est rattaché à la paroisse Saint-Jean, ce qu'il était déjà sous l'Ancien Régime. Les fidèles, d'après l'annuaire, tenaient à leur appartenance à cette paroisse d'outre-Saône. Les limites entre paroisses ne passent pas aussi systématiquement que dans les autres découpages administratifs, au milieu des rues. Ce que déplore l'auteur de la note de présentation. L'Hôtel-Dieu est même partagé entre deux paroisses différentes : St-Bonaventure et St-François-de-Sales. La Grand'Côte est toujours limite, mais Bellecour, non.

Il est donc clair que les rapports entre quartiers et paroisses sont loin d'apparaître comme une évidence. La géographie religieuse est plus explicable par son propre passé que par ses liens avec un quartier que l'administration n'approche que de bien loin et que les annuaires retiennent sans que l'on sache quelle source leur a servi pour établir leur liste. Même la dénomination, empreinte d'un caractère religieux, qu'ont adopté ces quartiers ne fait pas, dans l'ensemble, référence à une paroisse qui pourrait être au coeur de la vie du quartier, mais à des

couvents (Jacobins, Augustins, Cordeliers) qui sont plus des réminiscences du passé ou des repères exceptionnels dans le paysage urbain que des centres d'attraction religieuse. Un monastère, même non désaffecté sous la Révolution, n'est pas l'église familière que l'on retrouve régulièrement au cours d'une année ou dans les grands moments de sa vie.

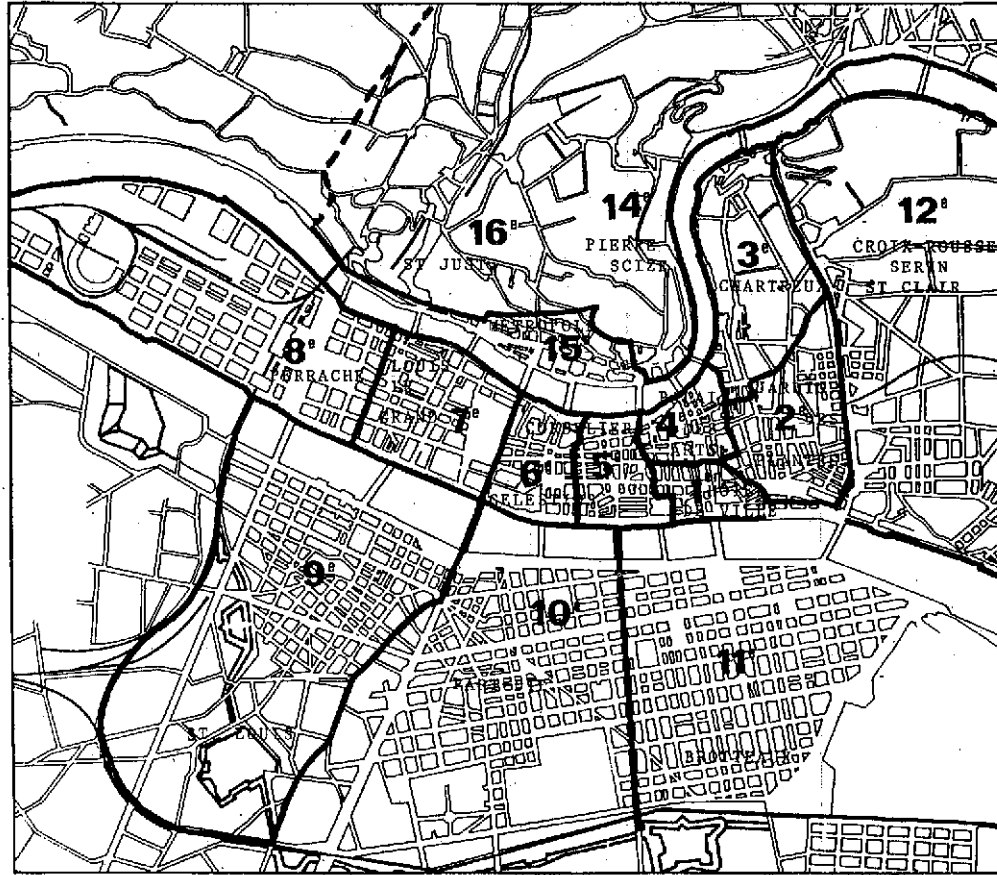
C - Sous le Second Empire

Le Second Empire marque Lyon comme Paris, et la percée des grands axes de la presqu'île suit de peu le rattachement des trois faubourgs de Vaise, de la Croix-Rousse et de la Guillotière, qui contribue à remodeler l'image d'ensemble de la ville. Comment s'opère le nécessaire rééquilibrage auquel doivent se livrer les administrations ?

La création des arrondissements municipaux est la nouveauté la plus apparente. Il est désormais admis définitivement que la ville n'est pas un tout (Lyon a gagné d'un coup 70.000 habitants). La carte de ces arrondissements témoigne de la résurgence des trois divisions de la Révolution. Vaise, peu peuplée (moins de 10.000 habitants), est intégrée à la rive droite de la Saône (ancienne division de l'Ouest). La presqu'île est à nouveau partagée en deux par l'axe, place d'Albon - rue Neuve. Les faubourgs annexés, plus peuplés, s'intègrent à l'intérieur d'un arrondissement qui leur est propre, le quatrième pour la Croix-Rousse, le troisième pour l'ancienne Guillotière. Il n'y a là qu'un phénomène d'addition et non une redistribution des sous-espaces-urbains.

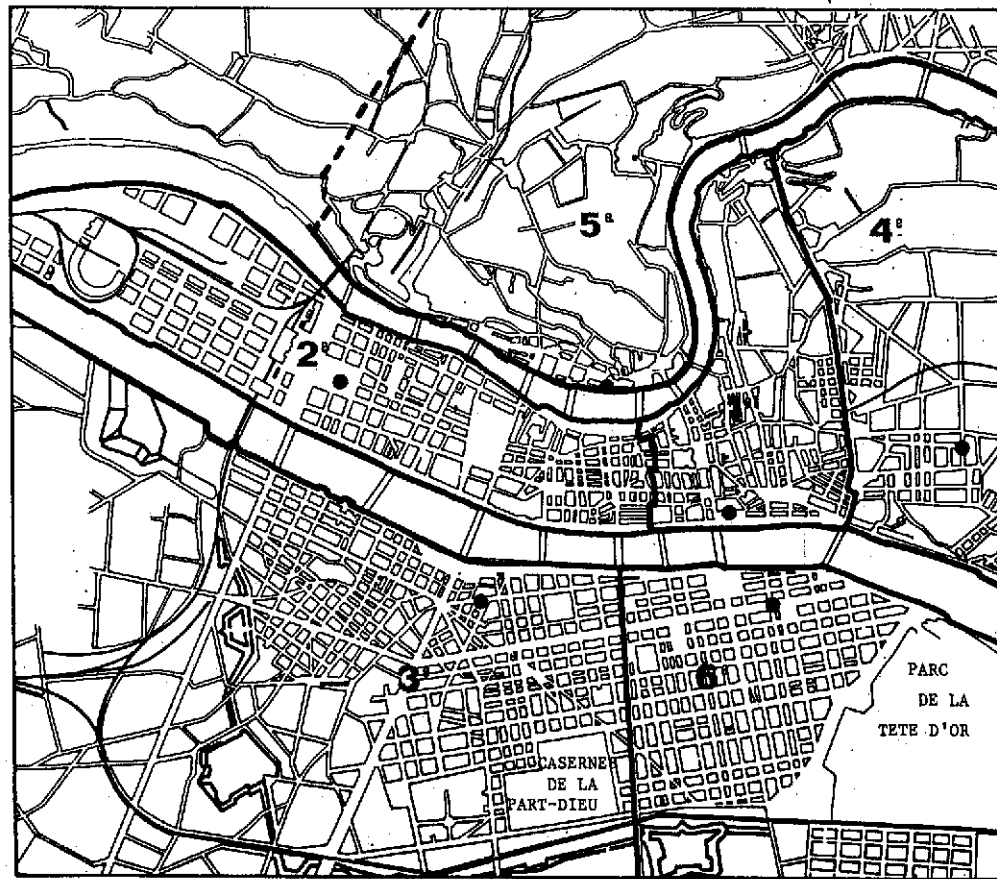
Examinons maintenant trois cartes dressées au milieu ou à la fin du Second Empire. Rappelons que nous nous arrêtons aux débuts de la III^e République. Le dernier examen que nous proposons,

LES SEIZE COMMISSARIATS DE QUARTIER EN 1858

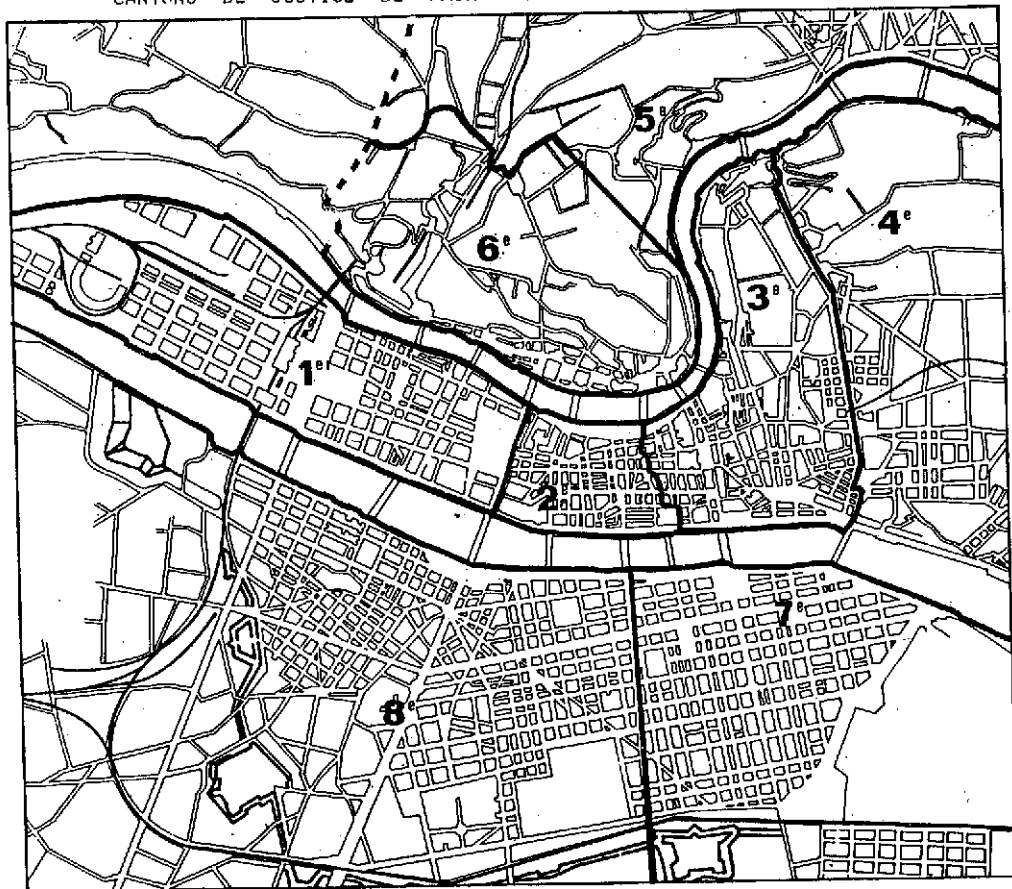


CENTRE PIERRE LÉON
MAISON RHONE-ALPES DES SCIENCES DE L'HOMME
(M.R.A.S.H.)
14, Av. Berthelot - 69363 LYON Cedex 07
Tél. 72.72.64.01

LES SIX ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX DE LYON 1867-1912



CANTONS DE JUSTICE DE PAIX DECRET DU 17.7.1867



- quartiers de police en 1858,
- arrondissements municipaux en 1867,
- cantons de justice de paix en 1867,

indique bien que désormais l'arrondissement municipal commande à toute la géographie administrative citadine. Sur la rive gauche du Rhône apparaissent les grands axes choisis pour limites : Cours Lafayette, Grande Rue de la Guillotière. Chaque canton (de justice de paix) ou arrondissement atteint des dimensions vastes qui ne sont plus à l'échelle du citoyen (les 500 m. estimés par Moles et Rohmer dans leur schéma des coquilles de l'homme) (1). L'administration est parvenue à intercaler entre le quartier et la ville une division purement formelle : l'arrondissement est trop grand pour être une unité de vie collective, il ne s'impose pas sociologiquement. Le citadin en tient compte suivant les nécessités, mais il ne s'y insère pas comme dans un cadre familial. Toute approche plus "attentive" ou scrupuleuse des réalités quotidiennes - et la police est une de celles-là, qui doit assurer la surveillance - nécessite de la part des autorités l'introduction d'un nouveau morcellement de l'arrondissement. Ce dernier n'est vraiment qu'une coquille théorique et abstraite.

Ceci apparaît d'autant plus nettement que la nouvelle division de la ville ne s'impose que lentement. Les annuaires, par exemple, publient pendant deux ans encore la liste des rues par quartier (ultérieurement les rues seront classées par arrondissement). Nous en avons dressé la carte pour l'année 1854. Sa complexité même nous a poussé à une analyse détaillée dont nous ne donnerons que les grands traits, les non-Lyonnais pouvant redouter de se perdre dans ce dédale de rues et cette multitude de quartiers. Ces derniers sont en effet au nombre de soixante-quatre !

(1) MOLES(A) et ROHMER(E), Psychologie de l'espace, Paris, Casterman, 1972, 163 p.

L'intérêt de cette carte est qu'elle intègre les faubourgs récemment annexés; elle permet donc de saisir les rapports de ces derniers avec la notion de quartier. Un premier caractère apparaît clairement : les faubourgs sont perçus comme des zones homogènes et peu différenciées. L'ancienne commune de la Guillotière ne se subdivise en effet qu'en trois quartiers : la Guillotière, les Petits Brotteaux et les Brotteaux. Pour un ensemble de près de 50.000 habitants, c'est peu, d'autant plus que le quartier le plus important à ce point de vue) et à la Croix-Rousse et à Vaise, qui arrivent en deuxième et troisième positions, respectivement soixante-cinq et soixante-deux rues. Vision "lugdunocentriste" de la périphérie de la nouvelle ville - faite de mépris et de méconnaissance - ? Sans doute, un peu. Mais, il y a aussi, et surtout, la preuve que les nouvelles zones urbanisées n'ont pas encore fait naître ces microcosmes que seul peut forger le temps. Le quartier Perrache, lui, qui est partie intégrante de la presqu'île, est aussi un vaste espace que la vie n'a pas vraiment fait sien. La création relativement récente de ces quartiers contribue, par contraste, à faire naître un centre dans une ville qui jusque là n'en avait pas.

Le morcellement des vieux quartiers est extrême. On arrive même parfois à des aberrations : des "rues-quartiers" portant le nom d'une place qu'elles ne jouxtent pas. Pourtant quelques certitudes apparaissent. Comme en 1826, les rues ne sont jamais limitées mais toujours partie intégrante du quartier. Celui-ci s'ordonne généralement autour d'une place (Bellecour, Terreaux, St-Nizier, Fromagerie, Cordeliers, etc...). La géographie physique explique la disposition des quartiers des pentes de la Croix-Rousse : ils s'étagent selon les courbes

de niveau et les axes qui partent de la ville basse en direction des hauteurs portent le nom du quartier de la presqu'île. C'est ainsi que la Grand'Côte et la montée St-Sébastien sont rattachées au quartier des Capucins. C'est encore une vision "lugdunocentriste", ces rues ayant pour fonction de contribuer à l'expansion de la ville vers la colline. Mais elles peuvent donner leur nom aux rues perpendiculaires dont elles permettent l'accès. On a donc là l'apparition de quartiers déterminés par la géographie physique et économique de la ville et par son histoire : comme pour les nouvelles zones urbanisées de la rive gauche du Rhône, s'individualisent quelques petits quartiers sur les pentes encore largement occupées par les espaces verts.

Pourquoi cette multiplication des quartiers depuis 1826 puisque l'on a vu que les faubourgs n'ont contribué à la naissance que de cinq d'entre eux ? Il faut constater que les quartiers réduits à une seule rue sont au nombre de quatorze, donc un quart. Mais les quartiers de plus de cinq rues sont aussi nombreux que ceux qui en ont moins. Le Centre n'a pas d'ordonnement lumineux. Il n'y a donc pas de hiérarchie entre ces quartiers qui apparaîtraient plutôt complémentaires, juxtaposant dans un espace limité, les principales fonctions administratives (préfecture, hôtel de ville, halle et lycée).

Ces quartiers-là n'ont pas plus de liens avec les paroisses que ceux de 1826. Le quartier St-Nizier, par exemple, est beaucoup plus réduit que la paroisse St-Nizier, le quartier des Terreaux déborde largement le cadre des limites religieuses de St-Pierre.

Les liens sont plus faciles à établir avec la carte précédente. Dans l'ensemble, elle englobe les mêmes noms. Les Jacobins se sont laïcisés en Préfecture et les Terreaux ont remplacé St-Pierre, mais on

retrouve la presque totalité des anciens noms. Les nouveaux ne concernent que de petits quartiers. Apparaît, par exemple, le Gourguillon, avec cinq rues, qui était noyé auparavant dans un autre quartier.

Que conclure de cette accumulation de plans, de comparaisons et d'analyses ?

Premier point : que l'administration a peu à peu englobé le quartier vivant de la Révolution dans un magma neutre et apathique que l'urbanisation rapide a contribué à accentuer.

Second point : que le contraste entre les sources utilisées, qui demanderaient à être complétées par une analyse sociale, économique et culturelle, laisse bien apparaître ce décalage croissant qui s'opère entre la géographie administrative et la vie de quartier, et que pour saisir cette dernière tout reste à faire.

Martine DELASSISE

Dominique DESSERTENE